

## COMMUNIQUÉ

### Baisse importante des chiffres de la délinquance à Rezé

#### Les chiffres de la délinquance à Rezé sont en baisse depuis 2020

Lors de la réunion du Conseil Local et Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) le 14 décembre 2023, le représentant de la Direction départementale de la Sécurité publique (DDSP) a présenté les derniers chiffres de la délinquance sur la commune de Rezé et a reconnu les effets positifs de la politique de prévention rezéenne, en coordination avec l'action de la police nationale. Ces effets se traduisent notamment avec la chute des vols par effraction : la baisse entamée en 2020 se poursuit, car son nombre a été divisé par 2,3 entre 2020 (pic historique avec 848 faits) et 2023 (367 faits constatés).

Sur les trois premiers trimestres 2023, les atteintes aux biens baissent de 8%, avec 1 272 faits constatés en 2023, soit le volume le plus faible des quatre dernières années sur la même période. Le pourcentage des mineurs mis en cause sur cette même période baisse également de 22,5% : un volume réduit de moitié en quatre ans. Après un nombre élevé de cambriolage en 2020 (624 faits constatés), ce chiffre est en nette baisse, de 30%, avec 258 faits constatés de cambriolage en 2023.

*« Cette baisse significative des chiffres de la délinquance que nous pouvons observer sur Rezé est une vraie satisfaction pour l'équipe municipale, indique Jean-Christophe Faës, adjoint en charge de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique. Elle confirme l'activité des effectifs de la Tranquillité publique, au plus près des Rezéennes et des Rezéens. Proximité et présence qui seront renforcées sur l'espace public par l'arrivée en fin d'année du premier équipage de la police municipale rezéenne. »*

#### Une police municipale opérationnelle en 2024

Suite à la conférence citoyenne sur la tranquillité publique et au référendum sur la question de la création de la police municipale à Rezé, le conseil municipal du 30 mars 2023 a délibéré en la faveur de la création d'une police municipale composée de 6 agents.

Le responsable de service a pris ses fonctions début septembre 2023. Deux agents de surveillance de la voie publique ayant candidaté ont été retenus (ils sont formés durant six mois), et le recrutement des trois autres policiers a été lancé en fin d'année 2023. Un premier équipage devrait donc être sur le terrain d'ici l'été 2024.

Les policiers municipaux seront au contact permanent et à l'écoute des habitants. Leur présence importante sur le terrain (amplitude élargie en semaine et de façon ponctuelle le week-end) leur permettra d'être visibles et d'être en alerte sur le territoire. Les policiers municipaux ne seront pas équipés d'armes létales mais uniquement d'armes d'autodéfense. Ils ne se substitueront pas aux policiers nationaux, mais interviendront de façon complémentaire. Ce nouveau service est rattaché à la direction de la tranquillité publique de la Ville. La police municipale agira ainsi en lien étroit avec les médiateurs, les agents de surveillance de la voie publique et l'ensemble de la direction dont l'effectif sera aussi renforcé (deux agents supplémentaires), dans le but d'apporter des réponses graduées allant de la prévention et médiation à la sanction. Fin 2025, une Maison de la prévention et de la tranquillité ouvrira pour répondre aux préoccupations des Rezéennes et Rezéens en les informant et en les accompagnant.

*« La création d'une police municipale permettra de renforcer la politique de tranquillité publique de la Ville de Rezé afin d'améliorer la sécurité et le bien-vivre ensemble dans la ville », explique Jean-Christophe Faës.*

---

**Contact presse**

Charlotte Seignard | 02 40 84 43 53 - 06 69 55 66 33 | [charlotte.seignard@mairie-reze.fr](mailto:charlotte.seignard@mairie-reze.fr)  
[www.reze.fr/presse/](http://www.reze.fr/presse/)